

| Nombre de membres |          |          |                       |
|-------------------|----------|----------|-----------------------|
| En exercice       | Présents | Pouvoirs | Ont pris part au vote |
| 19                | 17       | 2        | 19                    |

**Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six et le cinq du mois de juin,  
à 19h15,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **29 mai 2026**

**Membres présents à la séance :** ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, SICARD Alain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry.

**Membres excusés :** GUICHARD Christelle – Pouvoir à André ALLARDET, VIOUSASSE Nathalie – Pouvoir à Fabrice CORNATON.

**Secrétaire de séance :** Thierry VAN VOORTHUYSEN

**N° de l'acte :** DEL.2026.06.05.02

**Objet : Désignation d'un correspondant défense**

Madame Sandrine Dupin, rapporteuse, rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un élu en charge des questions de défense.

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il joue également un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il est proposé la candidature de Madame Coralie DIETCHEN.

- Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,
- Vu les circulaires des 18 février 2002 et 27 janvier 2004,
- Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE Madame Coralie DIETCHEN en qualité de correspondante défense.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges CURT



Accusé de réception en préfecture  
001-210102737-20260605-2026060502D0053-DE  
Date de réception préfecture : 11/06/2026